

LE DROIT DE L'ENFANT SOURD À GRANDIR BILINGUE

François Grosjean, Université de Neuchâtel

Tout enfant sourd, quel que soit son degré de perte auditive, a le droit de grandir bilingue. Afin d'atteindre pleinement ses capacités cognitives, linguistiques et sociales, et comme le montre la recherche depuis de nombreuses années, cet enfant aura le plus souvent besoin de connaître et d'utiliser deux langues, la langue des signes et la langue orale (sous sa forme écrite, et si possible parlée).

Ce que l'enfant doit pouvoir accomplir avec le langage

Communiquer le plus tôt possible avec ses parents et sa famille.

Dès les premiers moments de la vie, le jeune enfant entendant commence à acquérir le langage, à condition qu'il y soit exposé et qu'il puisse le percevoir. C'est grâce à ce langage précoce que s'établissent des liens personnels et affectifs entre les parents et l'enfant. Ce qui est vrai pour l'enfant entendant doit l'être aussi pour l'enfant sourd. Il doit pouvoir communiquer pleinement avec ses parents à l'aide d'une langue naturelle. Cette interaction doit commencer le plus tôt possible afin que des liens affectifs et sociaux se construisent, de part et d'autre, entre l'enfant et ses parents.

Se développer cognitivement dès le plus jeune âge.

Avec l'aide du langage, l'enfant va développer les capacités cognitives qui sont indispensables à son développement: raisonnement, abstraction, mémorisation, etc. L'absence de langage, ou la

Le bilinguisme et la surdité

Ce texte résume les réflexions de l'auteur ces dernières années sur le bilinguisme et la surdité. Souvent ceux qui entourent les enfants sourds (parents, médecins, orthophonistes, éducateurs, etc.) ne les perçoivent pas comme de futurs individus bilingues et biculturels. C'est avec ces personnes à l'esprit que ce texte a été rédigé.

présence d'un langage mal perçu et non naturel, aura un impact néfaste sur le développement cognitif de l'enfant.

Acquérir des connaissances par le biais du langage.

C'est en grande partie par le biais du langage que l'enfant acquerra la connaissance du monde. La communication avec ses parents et ses proches, avec d'autres adultes et enfants, permettra l'acquisition et la transmission des savoirs. Ceux-ci, quant à eux, formeront la base indispensable aux activités scolaires. De plus, ils faciliteront à leur tour la compréhension du langage, car il n'y a pas de réelle compréhension sans connaissance du monde.

Communiquer pleinement avec le monde environnant.

L'enfant sourd, comme l'enfant entendant, doit pouvoir communiquer pleinement avec ceux qui l'entourent (parents, frères et soeurs, autres enfants, enseignants, adultes, etc). Il doit pouvoir le faire avec un taux de communication optimal et dans la langue la plus appropriée à la situation. Dans certains cas, ce sera la langue des signes, dans d'autres la langue orale sous ses différentes modalités, et parfois même les deux langues en alternance.

S'acculturer dans les deux mondes qui seront les siens.

L'enfant sourd doit peu à peu devenir membre des deux mondes auxquels il appartient. Il faut qu'il s'identifie, au moins en partie, au monde entendant, celui de ses parents et de sa famille dans la plupart des cas. Mais il doit aussi pouvoir entrer en contact avec le monde des sourds le plus rapidement possible. L'enfant doit pouvoir se sentir à l'aise dans ces deux mondes et s'identifier à eux, quel que soit le degré de cette identification. Il faut tout faire pour que la découverte de ces deux mondes ait lieu de manière précoce et que l'intégration dans ceux-ci se fasse sans difficulté.

La seule manière d'y arriver: le bilinguisme

Le bilinguisme langue des signes - langue orale semble être la seule voie ouverte pour apporter à l'enfant sourd une communication précoce avec ses parents, un développement cognitif optimal, une acquisition de la connaissance du monde, un contact linguistique avec le monde environnant, ainsi qu'une acculturation dans le monde des sourds et dans celui des entendants.

Quel type de bilinguisme?

Le bilinguisme recherché sera un bilinguisme qui concerne la langue des signes et la langue orale (dans sa forme écrite, et si possible, parlée). Certes, ces deux langues joueront un rôle différent selon l'enfant (dominance de la langue des signes chez certains, dominance de la langue ora-

le chez d'autres, équilibre entre les deux pour quelques-uns). De plus, il faut s'attendre à différentes sortes de bilinguisme car les types de surdit  rencontr s sont diff rents et le contact entre ces deux langues est complexe (quatre modalit s, deux syst mes de production et deux de perception). Ceci dit, la plupart des enfants sourds sont destin s    tre bilingues et biculturels, comme l'est d'ailleurs environ la moiti  de la population du monde. A l'instar d'autres enfants bilingues, ils se serviront de deux langues dans la vie quotidienne et appartiendront   deux mondes - dans ce cas-ci, le monde des sourds et des entendants.

Le r le de la langue des signes?

La langue des signes doit  tre la premi re langue (ou une des deux premi res langues) chez les enfants ayant une forte perte auditive. C'est une langue naturelle d'une richesse incontestable et d'une capacit  de communication totale. Contrairement   la langue orale, elle permet une communication pr coce et optimale entre les parents et le tr s jeune enfant (  condition que ceux-ci l'acqui rent le plus t t possible), elle stimule un d veloppement cognitif et social rapide, elle sert de conduit dans l'acquisition de la connaissance du monde, et elle permettra   l'enfant de s'acculturer dans le monde des sourds (l'un de ses deux mondes), lorsqu'il sera mis en contact avec celui-ci. De plus, la langue des signes permettra une acquisition plus ais e de la langue orale que ce soit sous sa forme orale ou  crite. En effet, avoir une langue bien ancr e facilite grandement l'acquisition d'une autre langue (que la premi re langue soit une langue orale ou une langue des signes). Enfin, la langue des signes est une garantie que l'enfant aura au moins une langue bien  tablie, car il est bien connu que le niveau atteint en langue orale n'est souvent pas satisfaisant, quels que soient les efforts prodigu s et les moyens technologiques r cents utilis s. Attendre plusieurs ann es pour atteindre un certain niveau en langue orale, sans donner   l'enfant pendant ce temps la langue qui lui convient parfaitement d s le plus jeune  ge,   savoir la langue des signes, c'est risquer un retard linguistique, cognitif, affectif et social chez cet enfant.

Le r le de la langue orale?

 tre bilingue signifie conna tre et utiliser deux ou plusieurs langues. L'autre langue de l'enfant sourd sera donc la langue orale, sous sa forme parl e et/ou  crite. Cette langue est celle de l'autre monde auquel appartient l'enfant sourd, le monde des entendants, celui de ses parents, de ses fr res et soeurs, de sa famille, et de ses futurs camarades. Si des membres de son entourage ne connaissent pas la langue des signes, il est indispensable que l'enfant puisse communi-

quer avec eux, au moins en partie, par le biais de la langue orale. Cette langue, dans sa modalité écrite en particulier, sera également le conduit des nombreuses connaissances qui seront acquises d'abord à la maison et, plus tard, à l'école. L'avenir de l'enfant sourd, sa réussite scolaire et, par la suite, son épanouissement professionnel dépendront en grande partie d'une acquisition réussie de la langue orale, tout au moins dans sa modalité écrite et si possible parlée.

Conclusion

Il est de notre devoir de permettre à l'enfant sourd d'acquérir deux langues, la langue des signes (comme première langue chez l'enfant ayant une forte perte auditive) et la langue orale. Pour ce faire, l'enfant doit entrer en contact avec des utilisateurs des deux langues et doit sentir le besoin de se servir des deux. Miser sur la seule langue orale en se basant sur les avancées technologiques récentes, c'est parier sur l'avenir de l'enfant. C'est prendre de trop grands risques quant à son développement humain, c'est mettre en danger son épanouissement personnel, et c'est nier son besoin d'acculturation dans les deux mondes qui sont les siens. Quoiqu'il fasse à l'avenir, quel que soit le monde qu'il choisisse en définitive (au cas où il ne choisirait qu'un des deux), un bilinguisme précoce lui donnera plus de garanties pour l'avenir que le seul monolinguisme. On ne regrette jamais de connaître trop de langues; on peut regretter amèrement de ne pas en connaître assez, surtout si son propre développement en dépend. L'enfant sourd a le droit de grandir bilingue; il est de notre devoir de faire en sorte qu'il puisse le faire.

LIENS ET SOURCES

1. Texte directement tiré de la version française de « The right of the deaf child to grow up bilingual » de François Grosjean, Université de Neuchâtel, Suisse.

http://www.francoisgrosjean.ch/French_Francais.pdf



resosurdite.com
resosurdite@gmail.com

Téléphone : 613 761-3427
Télécopie : 613 761-9305